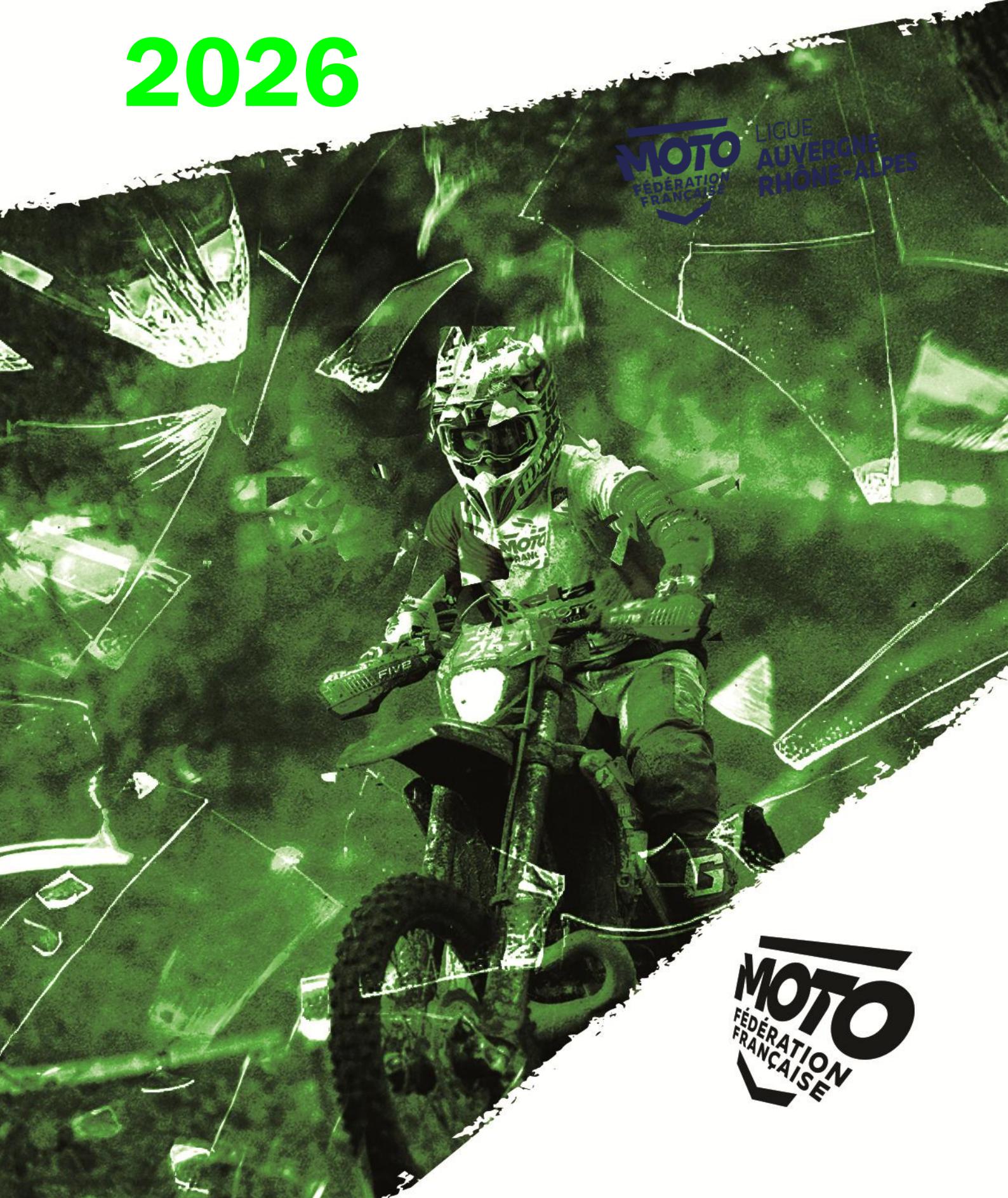


CHAMPIONNAT DE LIGUE

ENDURANCE TT

2026



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURANCE TT AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

La ligue motocycliste régionale d'Auvergne Rhône Alpes met en compétition en 2026, un championnat de ligue d'Endurance T.T. Tout pilote participant à cette compétition doit connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Au moins un délégué de la commission Enduro/Endurance TT est présent sur chaque épreuve.

Si une épreuve compte pour la coupe de France des régions d'endurance le club doit respecter point par point le règlement national, le règlement de ligue étant caduc. Pour tout autre point, se référer au règlement fédéral national.

ARTICLE 1 – DEFINITION - EPREUVE

Toutes les épreuves inscrites au calendrier à la date du 31/01/2026 comptent pour le championnat de ligue. Elles peuvent se dérouler selon les modes suivants :

Solo :

- Deux manches de 2h séparées par un repos de 1h minimum
- Une manche de 2h30 minimum avec un maximum de 3h

Duo :

- 2 pilotes + 2 motos en deux manches de 2 heures minimum et 3 heures maximum
- 2 pilotes + 2 motos en une manche supérieure à 4 heures avec un maximum de 6h avec un seul dossard ou brassard par équipage.

Pour les courses Duos, les équipages de 2 pilotes avec une seule moto sont interdits.

Les organisateurs optent pour la solution de leur choix et le portent à la connaissance des concurrents.

Dans le cas d'une épreuve sur deux manches, le résultat de la journée est établi au cumul de ces deux manches.

Des épreuves du championnat de France d'endurance ou Cross Country se déroulant dans la ligue peuvent compter pour le championnat de ligue (= 1 journée).

ARTICLE 2 – CALENDRIER

Le calendrier est disponible sur le site de la ligue Auvergne Rhône Alpes en suivant le lien ci-après :
<https://www.lmaura.org/disciplines/enduro-endurance-tt/>

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le site <https://ffm.engage-sports.com> uniquement avec un paiement par CB. Elles sont ouvertes jusqu'au lundi précédent l'épreuve à minuit.

Passé ce délai une majoration de 30€ est appliquée.

Le montant de l'engagement est fixé à 70€ par pilote (solo) ou 140€ par équipage (duo).

La licence « une manifestation » est à souscrire sur le site de la FFM au minimum 72h avant la course en suivant le lien ci-après : <http://www.ffmoto.org/journee-licence>

Si un pilote annule son engagement, le remboursement dépend uniquement du bon vouloir du club organisateur.

ARTICLE 4 – ORGANISATION

Le club organisateur est tenu de respecter le présent règlement : numéros pilotes et équipages, horaires des contrôles administratif et techniques, essais, grille de départ, mise en place de piquet au départ...

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURANCE TT AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Le pilote doit identifier avec son numéro de course, de manière visible sur son stand.

ARTICLE 5 – CATEGORIES – NUMEROS DE COURSE

National (idem enduro) : pilote national en enduro + pilote national endurance 2025 ayant été classé dans les 15 premiers du championnat N-1, ainsi que les 3 premiers scratch régional solo et duo.

Régional (idem enduro) : pilote régional en enduro + pilote national endurance 2025 n'ayant pas été classé dans les 15 premiers du championnat N-1.

Le championnat de ligue est réservé aux licenciés à l'année en Auvergne Rhône Alpes, possédant une licence NCO ou NJ3. Sont exclus du championnat mais peuvent participer à l'épreuve, les coureurs figurants sur la liste Inter d'Enduro, de Trial Expert, les Inter Cross et Vitesse, ainsi que les licences « une manifestation » et les licenciés hors ligue.

NUMEROS DE COURSE

CATEGORIE	N° DE COURSE
Équipages Duos	1 à 299
Duo – licence « une manifestation » ou hors ligue	300 à 499
Pilotes solos	500 à 799
Solo – licence « une manifestation » ou hors ligue	800 à 998

Les clubs peuvent accepter :

*Pour les 13-15 ans : cylindrée de 125cc maximum- obligatoirement en Duo. Pas de pilotes solos pour cette catégorie.

Pour les équipages comportant un pilote 13/14 ans, le 2^{ème} pilote doit obligatoirement avoir 15 ans révolus.

Les manifestations sont ouvertes aux motocycles solos de type motocross ou enduro, aux side-cars et aux quads (selon le RP du club organisateur). Les couleurs des plaques sont identiques à l'Enduro.

En Quad, seuls sont autorisés les moteurs mono ou bicylindre.

Sont admises toutes machines conformes aux normes FFM et répondant aux critères de bruit en vigueur.

La protection du guidon est obligatoire (barre et pontets de fixation pour les guidons sans barre de renfort).

Le coupe circuit et obligatoire et le casque conforme au règlement FFM (voir RTS technique).

ARTICLE 6 – SPECIFICATIONS GENERALES (machine + équipement pilote)

Protections dorsale et pectorale

Le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire. Ces dernières doivent répondre au label FFM. Les protections ne bénéficiant pas du label FFM doivent être conformes aux normes suivantes :

*pectorale : EN 14021 ou 1621-3

*dorsale : EN 1621-2

*gilet intégral (pectorales EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-2 intégrées)

Casque

Seules les normes ECE 22-05 ou ECE 22-06 sont reconnues. (05, conforme jusqu'au 31/12/2026)

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURANCE TT AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Niveau sonore (mesure statique)

Le commissaire technique doit vérifier la conformité du niveau sonore des machines selon la méthode « 2m/max ». Il ne doit pas dépasser 110dB/A.

Compte tenu de la précision des sonomètres utilisés (classe 2), il est admis une tolérance de 2 dB/A sur la valeur relevée, soit 112 dB/A (110 dB/A + 2 dB/A).

Machines

Les béquilles latérales sont interdites.

Seules sont admises les machines type cross ou enduro de 125cc à 750cc.

Pour les quads la puissance maximale est de 1000cc un ou 2 cylindres.

Pour toutes les autres prescriptions, il convient de se référer au règlement national fédéral.

Les numéros de course doivent être lisibles et d'un minimum de 70mm de hauteur (voir RTS technique).

Moto et équipement doivent être propres au passage des contrôles techniques.

ARTICLE 7 – ENCADREMENT DES MANIFESTATIONS

L'épreuve doit obligatoirement être encadrée par des officiels reconnus par la FFM :

*un officiel directeur de course

*deux officiels commissaire technique

*soit par un jury composé de 3 commissaires sportif dont le délégué de la ligue (président de jury), soit par un arbitre, commissaire sportif (le délégué).

Dans tous les cas, le club doit prévoir et défrayer le directeur de course et les commissaires techniques.

ARTICLE 8 – DRAPEAUX

DRAPEAU	SIGNIFICATION
NATIONAL	Signal du départ d'une course
ROUGE	Signal d'interruption d'une course ou d'une séance d'essais.
JAUNE IMMOBILE	Danger, ralentir. Défense de dépasser.
JAUNE AGITE	Danger grave, soyez prêt à stopper. Défense de dépasser. Il est utilisé lorsque l'accident vient de se produire et s'il présente un certain caractère de gravité ou d'encombrement important de la piste.
BLEU AGITE	Un concurrent de la tête de course cherche à doubler un concurrent attardé. Ce dernier doit garder sa trajectoire et le laisser passer.
DRAPEAU BLANC + CROIX DE ST ANDRE	Informe les concurrents que des moyens de secours humains et/ou matériels sont sur la piste. Danger grave, soyez prêts à stopper. Défense de dépasser. Ce drapeau est utilisé pour appeler les secours.

ARTICLE 9 – DEPART

Le départ est donné type « le Mans » 1.20m entre chaque machine minimum pour les motos et 2m pour les quads. Un piquet bois doit être prévu pour tenir la moto. Personne ne doit se situer derrière les motos au départ.

Il est également possible de donner un départ par vagues (RTS endurance).

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURANCE TT AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Pour la première épreuve, les 15 premières places sur la ligne de départ sont attribuées suivant le classement des championnats de l'année N-1. Pour les épreuves suivantes, le placement se fait selon le classement scratch provisoire de l'année en cours, solo et duo, puis par ordre d'inscription. Les pilotes de la catégorie duo partent en premier suivis des pilotes solos.

ARTICLE 10 - STAND

STANDS

Le public est interdit dans les stands.

Les pilotes doivent y rouler à vitesse réduite et sur la voie de circulation des motos ou quads.

Une piste de décélération d'une longueur minimum de 5 mètres est obligatoire pour l'entrée dans les stands.

Des bracelets sont remis à chaque concurrent selon les modalités suivantes : 1 bracelet pour le pilote + 2 bracelets pour l'assistance. Ce sont les seules personnes habilitées à être présentes dans les stands. Des contrôles doivent être mis en place par l'organisateur.

L'extincteur est obligatoire (au minimum 1 par équipage). Il doit être visible en bordure de stand tout au long de la course.

ARTICLE 11 – ESSAIS - RAVITAILLEMENT

Les essais doivent permettre aux équipages de faire au minimum un tour de circuit chacun. Ils doivent être terminés au moins 30 minutes avant la mise en place des motos sur la grille de départ.

Les pilotes engagés en Duo et prenants le départ doivent faire le 1^{er} tour de reconnaissance de façon à pouvoir se mettre en grille durant le tour d'essai du 2^{ème} pilote.

Les changements de pilote doivent s'effectuer uniquement dans le stand (et non dans le couloir d'accès). En cas d'infraction les sanctions sont les suivantes : 1^{ère} infraction : un avertissement, 2^{ème} infraction : 1 tour de pénalité et 3^{ème} infraction : disqualification.

Le ravitaillement est obligatoirement effectué moteur arrêté dans les stands (et non dans le couloir d'accès). Les systèmes de ravitaillements fixes sont interdits.

Les stands doivent être placés obligatoirement le long du circuit et après le chronométrage.

ARTICLE 12 – CHAMPIONNAT - CLASSEMENT

Le championnat de ligue est réservé aux licenciés NCO OU NJ3, adhérents d'un club de la ligue Auvergne Rhône Alpes. Pour qu'un classement soit établi, il doit y avoir un minimum de 5 pilotes par catégorie.

En motos, deux classes sont distinguées : championnat SOLO et championnat DUO.

En cas de changement de catégorie lors de la saison, le pilote ne se verra pas attribuer ses points dans l'autre catégorie.

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Ne marquent pas de points au championnat :

*les équipes duos dont l'un des deux pilotes est hors ligue, élite ou a une licence « une manifestation ».

*les pilotes solos licenciés « une manifestation » ou hors ligue ou élites.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURANCE TT AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

En Duo, un pilote qui participe à plusieurs épreuves, avec un équipage différent, ne cumule pas les points. Il marque alors les points de chaque équipage et peu donc apparaître plusieurs fois sur le classement.

En cas d'égalité au championnat, l'avantage au classement est donné au pilote qui marque le plus de point lors de la dernière manche.

ARRÊT DE L'EPREUVE

Si la fin de course se fait au drapeau rouge, le classement est validé au tour N-1.

Si la course a passé les 2h pour les solos et 3h pour les duos, elle est considérée terminée et le classement validé par le jury sera celui au tour N- 1.

Si la course n'a pas passé 2h pour les solos ou les 3h pour les duos un 2^{ème} départ peut être donné. Dans ce cas, le départ est refait selon l'ordre de départ du matin, et la course repart pour le temps restant pour chaque catégories (solo 3h - 1^{ère} partie, Duos 5h – 1^{ère} partie). La 1^{ère} partie de course est annulée et n'est pas prise en compte.

CLASSEMENT DE L'EPREUVE

L'arrivée est jugée sur le concurrent ayant parcouru le plus grand nombre de tours, une fois l'heure d'arrivée tombée.

Pour les équipages mixtes, c'est la catégorie la plus forte qui détermine la classe de l'équipe.

Les 15 premiers scratch (Solo ou Duo) de chaque catégorie (Nationale et Régionale), ainsi que les différentes catégories Vétérans, Féminines, Espoirs, se voient attribuer les points suivant le barème : **25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1**

REMISE DES PRIX

A minima, les catégories suivantes sont récompensées :

*National - le scratch SOLO et DUO (1^{er} -2^{ème} -3^{ème}) – 9 trophées

*Régional - Le scratch SOLO et DUO (1^{er} -2^{ème} -3^{ème}) – 9 trophées

*Vétérans SOLO et Vétérans DUO (1^{er} -2^{ème} -3^{ème}) 9 trophées - duo composé obligatoirement de 2 Vétérans.

*Espoirs 125cc 2 tps SOLO et DUO (1^{er} -2^{ème} -3^{ème}) - 9 trophées - duo composé obligatoirement de 2 Espoirs

*Féminine SOLO et DUO (1^{er} -2^{ème} -3^{ème}) - 9 trophées duo - composé obligatoirement de 2 Féminines.

Pour les catégories Duo, il faut prévoir une coupe par pilote, ce qui fait au minimum 45 trophées.

La présence sur le podium à la cérémonie de remise des récompenses, du scratch ou des catégories est obligatoire. L'absence, sans justificatif ou permission au délégué, d'un pilote récompensé entraîne le retrait des points de la journée au championnat.

La remise des prix du championnat est faite lors de la finale.

ARTICLE 13 – MEDICALISATION DES MANIFESTATIONS

Sur toutes les épreuves, une ambulance, un médecin (responsable médical) et un poste de secours seront présents.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURANCE TT

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

ARTICLE 14 – PENALITES

INFRACTION	SANCTION
Machine non conforme	Interdiction de prendre le départ
Refus de remise en état pendant l'épreuve	1 ^{ère} infraction : un avertissement 2 ^{ème} infraction : disqualification
Couper le circuit balisé	Disqualification
Rouler en sens inverse du circuit	Disqualification
Assistance dans les stands non conforme	1 ^{ère} infraction : avertissement 2 ^{ème} infraction : 1 tour de pénalité 3 ^{ème} infraction : disqualification
Vitesse élevée dans les stands	1 ^{ère} infraction : un avertissement 2 ^{ème} infraction : un tour de pénalité 3 ^{ème} infraction : disqualification
Ravitaillement en dehors des stands	Disqualification
Ravitaillement moteur en marche	Disqualification
Fumer dans le stand	Disqualification
Réparation contraire au règlement	1 ^{ère} infraction : un avertissement 2 ^{ème} infraction : un tour de pénalité 3 ^{ème} infraction : disqualification
Interdiction de quitter les casques dans les stands avant l'immobilisation complète de la machine	1 ^{ère} infraction : un avertissement 2 ^{ème} infraction : un tour de pénalité 3 ^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 15 – OFFICIELS – REUNION DE JURY

Le jury tient au minimum deux réunions, la première avant le départ afin de valider le RP et les contrôles, la seconde avant la publication des résultats officiels, pour éventuellement traiter les réclamations, suivant le code sportif de la FFM.

Il est composé d'un président du jury et de deux commissaires sportifs ou d'un arbitre. Le directeur de course doit assister aux réunions de jury, mais n'a pas le droit de vote. D'autres officiels peuvent être admis avec voix consultative.

Pendant les séances ouvertes du jury, la présence des personnes suivantes est obligatoire :

- le directeur de course,
- le commissaire technique
- le responsable du chronométrage
- le médecin

ARTICLE 16 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.

Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnemental d'une dimension minimum de 1,60m x1m et d'une épaisseur de 5 à 7 mm minimum avec une capacité d'absorption d'un litre minimum.

SANCTIONS

En cas de non utilisation du tapis environnemental, le pilote s'expose à une amende de 50€ et, en cas de récidive, à la disqualification.

Les tear-off (même avec récupérateur) sont interdits sous peine de disqualification.

Les roll-off sont autorisés.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ENDURANCE TT

AUVERGNE RHÔNE ALPES 2026

Il est fortement conseillé pour les organisateurs :

- de mettre en place un ou plusieurs bidons pour le recyclage des huiles (15l)
- de mettre en place un ou plusieurs containers à déchets au CH et SP (également des bacs jaunes pour recyclage)
- de prévoir des gobelets recyclés afin de ne pas utiliser des verres en plastique à usage unique
- de prévoir des WC mobiles aux spéciales et au(x) parc(s) de ravitaillement.

ARTICLE 17 – COUPE DE FRANCE DES REGIONS

La participation au championnat d'Auvergne Rhône Alpes implique que les pilotes sélectionnés pour la coupe de France des Régions sont tenus d'y participer.

La sélection est faite par la commission d'enduro. L'équipage qui est champion en titre peut être désigné par la commission pour participer à la coupe de France des régions.

S'ils ne peuvent participer à une épreuve de la ligue organisée ce jour-là les pilotes qui sont désignés par la commission, pour participer à la coupe de France des régions, marquent sur l'épreuve la moyenne des points de toutes les épreuves du championnat de ligue Auvergne Rhône Alpes.

ARTICLE 18 – INFORMATIONS PILOTES

Quelques jours avant l'épreuve, le club organisateur doit éditer une note d'info à transmettre aux pilotes avec les infos suivantes :

- *les horaires et lieu des contrôles coordonnées GPS)
- *l'heure des départs et l'heure de remise des prix
- *les informations sur la course, parc pilotes, CH, rappel sécurité